



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

archéologie

Question écrite n° 107209

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui donner des informations sur le bilan qu'il tire des réformes menées depuis plusieurs années dans le domaine de l'archéologie préventive, ainsi que ses projets dans ce domaine pour les années à venir.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de la culture et de la communication sur le bilan qui peut être tiré des réformes menées depuis 2001 ainsi que sur ses projets pour les années à venir dans le domaine de l'archéologie préventive. Le ministre a le plaisir d'informer l'honorable parlementaire que, conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, un rapport sur la mise en oeuvre de cette législation a été publié au début de l'année 2006 et diffusé auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat le 19 avril 2006. Ce rapport est également disponible en ligne, sur le site internet du ministère de la culture et de la communication à l'adresse suivante : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-rapports.htm>. Après plusieurs réformes, qui ont touché tant l'organisation générale que le mode de financement et qui ont successivement contribué, en moins de trois années, à conforter le dispositif de l'archéologie préventive, il convient maintenant d'en assurer la stabilité par une mise en oeuvre à droit constant, seule à même de permettre d'identifier, le cas échéant, les points qui pourraient encore nécessiter des mesures d'amélioration.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107209

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10740

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 12979